

**DELIBERATION N°2024/14/MJI DU 06 AVRIL 2024 PORTANT MODIFICATION ET REMPLACEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2027 DE LA COMMUNE DE MTSANGAMOUJI PAR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2035**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 mars 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUÉCHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

SAINDOU MOHAMADI, SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **SOUFFOU ZAIN-YA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par la délibération n°2024/06/MJI du 26 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le plan pluriannuel d'investissement de la commune.

A la suite de la validation du schéma directeur des écoles et d'ajustement de certains crédits pour le budget 2024, il est nécessaire de le modifier.

Le nouveau plan pluriannuel d'investissement est donc ramené jusqu'en 2035 au lieu de 2027 pour un total de plus de 48 697 290 €. La répartition des crédits et des opérations se fait désormais comme présenté dans le document en annexe du présent rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider le programme pluriannuel d'investissement 2024-2035, de procéder à la répartition des crédits conformément au



Commune de M'TSANGAMOUJI

tableau joint en annexe, et d'autoriser Le Maire à solliciter tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la finalisation de ces projets, le cas échéant

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider le programme pluriannuel d'investissement 2024-2035 et de procéder à la répartition des crédits conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération
- 2) D'autoriser Le Maire à solliciter tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la finalisation de ces projets, le cas échéant
- 3) Et d'autoriser Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 06 avril 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/04/2024
Qualité : Maire

